



**PRESSION FONCIERE, CYCLE DOMESTIQUE
ET CRISE ECONOMIQUE
ETUDE DE CAS EN COTE D'IVOIRE FORESTIERE**

(Version française de la communication présentée à la Conférence internationale sur l'Economie du cacao à Bali (Indonésie) en 1993).

Jean-Pierre CHAUVEAU
Laboratoire d'Etudes Agraires, ORSTOM- Montpellier

François Ruf (1988 et 1991) a contribué à la compréhension de l'économie de l'offre du cacao en montrant que l'évolution des cycles de production, liée aux caractéristiques bio-écologiques de l'arbre et à la disponibilité en ressources forestières, aboutit nécessairement à un enchaînement de phase d'expansion et de récession qui touchent tout pays producteur. Dans un état donné des techniques, un boom cacaoyer conduit presque toujours à une récession - en Afrique comme ailleurs. Ce qui est vrai au niveau de l'offre internationale l'est aussi au niveau interrégional (avec la constitution de fronts pionniers et de migrations de colonisation des terres forestières là où elles sont abondantes) et au niveau des exploitations (où se combinent le cycle de vie de la plantation arbustive et le cycle de vie de l'exploitant).

Ruf insiste à juste titre sur les dimensions sociales de l'articulation de ces différents cycles en rapport avec le "cycle du cacao». Elles expliquent en particulier les difficultés de la replantation. En effet, dans les régions de cacaoculture ancienne ou de front pionnier saturé, les exploitants sont plutôt âgés et la main d'oeuvre familiale déclinante, ce qui est peu propice pour pallier, par la mise en oeuvre de nouvelles techniques, le vieillissement des arbres et l'épuisement de la ressource forestière. Ce modèle enrichit donc le schéma général d'évolution de l'arboriculture paysanne au niveau de l'économie nationale (Barlow and Jayasuriya 1986), particulièrement dans le cas où l'on passe d'un régime d'abondance à un régime de rareté relative de la terre à la suite d'une augmentation de la population (Boserup 1965).

Le cas du village gban étudié, Bodiba, illustre parfaitement ce cas de figure. Situé dans la sous-préfecture d'Oumé, il est représentatif des petits villages¹

1. Le village gban étudié, Bodiba, comptait 170 habitants uniquement autochtones en 1953, 695 en 1975 dont 56% de non-autochtones (recensements administratifs). Aujourd'hui, la population dépasse le millier et la proportion de non autochtones est de plus de 60%. La superficie des terres cultivables relevant du village est de 1 400 ha.



d'ethnie bété et gban du centre-ouest de la Côte-d'Ivoire qui ont connu à partir des années 1960 deux phénomènes agraires simultanés : a) une mise en valeur accélérée de leur terroir par les villageois par la plantation de caféiers et de cacaoyers; b) une migration massive d'agriculteurs originaires de régions de savane² venus cultiver caféiers et cacaoyers soit à leur compte soit comme manoeuvres (Chauveau et Richard 1977 et 1983, Dozon 1985). La région dont il est représentatif est passée d'un stade de front pionnier dans les années 1960 à une situation de quasi-saturation foncière à la fin des années 1980³ par l'application de techniques agraires extensives (agriculture sur brûlis).

Les observations portent sur un intervalle de vingt ans séparant une étude intensive du terroir de 1972 à 1978 (avec J. Richard) et une enquête d'un mois en 1992. Cette étude de cas permet d'analyser de manière fine et diachronique, selon une approche anthropologique, les comportements et les stratégies des acteurs sociaux durant une période qui correspond en gros au déroulement d'un cycle générationnel recouvrant des cycles de développement des groupes domestiques (Fortes 1962). Cette période est en outre caractérisée par de profonds changements dans les domaines agro-écologique (saturation des terroirs, déforestation et sécheresse), économique (baisse des prix du cacao et du café, libéralisation des circuits de commercialisation, crise économique à l'échelle nationale) et social (retombée de la crise économique, réajustement de la vie politique dans le contexte nouveau du multipartisme).

En référence au contexte de forte pression foncière associée au déroulement du «cycle du cacao», nous présentons les principaux résultats concernant : a) les changements dans les structures agraires : pratiques agricoles, fonctionnement économique des exploitations et pratiques foncières; b) le réaménagement des pratiques et des institutions régulant la reproduction des groupes domestiques (héritage, mariage, transmission des fonctions d'autorité) en envisageant le cas des fermiers gban autochtones sur lesquels ont plus précisément porté les investigations anthropologiques.

CYCLE DU CACAO ET STRUCTURES AGRAIRES

En vingt ans, et en dépit de l'apparente saturation foncière diagnostiquée en 1978 (Chauveau et Richard 1983), le niveau d'occupation des sols a encore significativement augmenté. Les terroirs ont accueilli de nouveaux migrants

2. Les Baoule ivoiriens et les Burkinabé sont les plus nombreux.

3. La région du Centre-Ouest a actuellement la population rurale la plus dense de Côte d'Ivoire, variant de 20 à plus de 50 habitants selon les sous-préfectures.



(63 en 1973, plus de 90 en 1992), les ventes de terre ont continué (une trentaine), le nombre d'exploitations autochtones est passé de 61 à 72 (dont 21 nouveaux exploitants n'ayant pas hérité de plantations anciennes et 15 nouveaux exploitants revenus au village après avoir résidé en ville). Cette étonnante capacité du terroir à supporter de nouveaux exploitants a été rendue possible par des changements simultanés face à des contraintes environnementales et économiques plus fortes.

1 - Les pratiques agricoles

Elles sont conditionnées non plus par le défrichement extensif de la forêt «noire» (ressource désormais disparue qui permettait d'associer cultures vivrières et jeunes cultures pérennes et de desserrer la pression sur les terres réservées aux cultures vivrières) mais par une nouvelle mise en valeur des friches, des jachères et des vieilles plantations. Ce changement va dans le sens de l'intensification des techniques culturales. Il n'est pas imputable aux opérations de vulgarisation des structures officielles de développement. Les actions passées en matière d'intensification des techniques culturales ont disparu (et laissé peu de traces) et, avec elles, l'accès subventionné à l'engrais, aux matériels phyto-sanitaires et aux insecticides. La seule nouveauté est l'organisation sur le modèle Benor-Banque Mondiale des structures d'intervention qui, faute de budget de fonctionnement, ont une action très limitée.

Parmi les *cultures pérennes*, le cacaoyer éclipse presque totalement le caféier. En dépit de l'effondrement de son prix d'achat aux producteurs (400 F.CFA avant 1990, 200 F.CFA depuis) et le fait que ce prix n'est plus garanti, il est le pivot des exploitations. De nouvelles techniques de replantation se diffusent par nécessité. Les plantations vieilles sont «soigneusement entretenues», si l'on peut dire, afin de favoriser un recrû forestier. L'accès aux intrants, laissé maintenant à l'initiative privée des planteurs, est à un prix inabordable pour la quasi-totalité de ceux-ci. En dépit (ou à cause) de ces difficultés, les exploitants *intensifient l'apport en travail* pour maintenir la production (replantation ou entretien) et ne pas aggraver l'effet de la baisse des prix, d'une part, et pour compenser le moindre emploi de main-d'oeuvre rémunérée, d'autre part. De nouvelles techniques de replantation (toujours en variété «Ghana») semblent se diffuser. Outre l'usage généralisé des sachets en plastique vendus par la SATMACI, d'autres innovations dans les façons culturales se diffusent en dehors de l'action de la SATMACI⁴ (comme, par

4 Société d'état chargée de la vulgarisation et de l'encadrement des Groupements à Vocation Coopérative dans la zone forestière.



exemple, l'utilisation des buttes d'igname récoltées dans lesquelles sont plantés les plants ensachés de cacaoyers ou l'augmentation de la profondeur des trous d'implantation des jeunes cacaoyers).

Concernant les *cultures vivrières*, l'usage se répand d'espèces et de variétés adaptées à la déforestation et à la sécheresse (très fortement ressentie à partir de 87-88). Chez les autochtones gban, les changements les plus importants sont la forte augmentation de la production et de la consommation de manioc (les femmes gban ont emprunté les techniques de conditionnement auprès des femmes baoulé et burkinabé), la généralisation de variétés de riz à cycle court, la baisse de la production de la banane plantain (base du régime alimentaire avec le riz) par suite de la disparition de la forêt, et la moindre importance du taro. Chez les migrants baoulé, on note une baisse de l'importance de l'igname et des cultures vivrières en général par suite de la disparition des réserves forestières. Chez les Burkinabè, on note l'importance du maïs et du «riz chinois» à cycle court.

2 - Fonctionnement économique des exploitations

C'est sans doute à ce niveau que s'exprime le plus nettement la différenciation des exploitants selon leur origine (autochtones, allochtones ivoiriens, allogènes non ivoiriens), origine qui correspond à des itinéraires spécifiques dans l'histoire de l'agriculture de plantation⁵.

2.1. Main-d'oeuvre

Le maintien d'une très forte cohésion au sein des groupes domestiques et d'une forte entraide entre exploitants chez les Burkinabè tranche avec l'individualisation des exploitations chez les planteurs baoulé et tagbana (alors que les formes d'entraide étaient très développées il y a une vingtaine d'années lorsque ces mêmes planteurs étaient en phase pionnière) et chez les Gban autochtones.

Les Burkinabè associent à la capitalisation des terres (2/3 des nouvelles exploitations sur le terroir depuis 1973, agrandissement systématique des exploitations antérieures) une capitalisation de la main-d'oeuvre. Après avoir été le principal réservoir de main-d'oeuvre de l'agriculture de plantation en Côte-d'Ivoire, ils fournissent de moins en moins de force de travail salariée aux autres communautés et l'utilisent davantage pour eux-mêmes. L'accès généralisé à la propriété des plantations a transformé de fond en comble le statut des Burkinabè dans l'espace villageois.

5 Chauveau et Richard 1977, Chauveau 1979, Chauveau et Dozon 1985, Chauveau 1987.



Face à la raréfaction de la main-d'oeuvre burkinabé, à l'individualisation des exploitations et à l'effondrement de leur revenu, les *exploitants gban* font un appel croissant à des «sociétés de travail» de types divers. L'emploi de manoeuvres mensuels est exceptionnel, le système de partage de produit à la part (busan) se maintient difficilement mais bénéficie de l'arrivée sur le marché du travail de Gouro de la région de Zuénoula (ce qui correspond vraisemblablement à une crise profonde de l'agriculture dans cette région), le système du «contrat» (rémunération à la tâche) reste courant mais à un niveau moindre qu'il y a vingt ans par manque d'argent. Une solution est quelquefois trouvée avec les exploitants burkinabé par la cession de terre à vivrier pour un cycle annuel en échange de prestations en travail.

Chez les *Baule*, les manoeuvres mensuels se raréfient et le contrat de travail le plus usité reste le partage à la part (abusan), eu égard à la taille importante des exploitations en rapport mais vieillissantes.

A la pression foncière s'ajoute donc, sauf pour les Burkinabè, un problème d'accès à la main-d'oeuvre extérieure, ce qui correspond à l'accès à la propriété foncière de l'ancienne génération de salariés agricoles et à la diminution du flux de nouveaux salariés eu égard à l'impossibilité pour eux d'accéder sur place à la terre⁶.

2.2. Commercialisation des produits

2.2.1. Cultures pérennes

A partir de 1989, les producteurs ont dû faire face à un effondrement de 50 % des prix officiels de campagne du cacao et du café et une libéralisation du circuit de commercialisation. On sait que le prix réellement payé aux producteurs est souvent encore inférieur au prix officiel. La recherche du meilleur prix semble avoir d'abord réactivé l'action des GVC (Groupements à Vocation Coopérative) qui ont tenté par divers moyens de livrer directement leur produit auprès d'un exportateur à Abidjan et d'obtenir ainsi de plus fortes ristournes. C'est dans ce contexte qu'a été créée, sous l'impulsion de la SATMACI, l'Union des GVC du département d'Oumé qui regroupe approximativement 40 % des GVC et GI (Groupements informels)⁷.

6 Sur la relation entre offre de main-d'oeuvre et stratégie d'accès à la terre, voire Chauveau et Richard, 1977.

7 En réalité, les GVC et GI regroupés ne livrent qu'une partie de la production de leurs membres à l'Union. Le pourcentage livré est d'autant plus faible que les membres des GVC et des GI ne livrent eux-mêmes qu'une faible partie de leur production.



Très rapidement cependant, d'autres problèmes sont apparus (non-remboursement du transport, fraudes et détournements) de telle manière que les structures coopératives semblent être retombées dans la léthargie (en 1990/91, 19 % du volume des ventes est passé par les GVC; en 1991/92, 27 % mais cette part semble se réduire considérablement en 1992/93). Cela est sans doute aggravé par le fait que, contrairement à la situation antérieure, l'adhésion à un GVC ne facilite pas pour autant l'accès au crédit et aux intrants. L'Union des coopératives d'Oumé met actuellement sur pied une convention avec Shell-Chimie pour l'achat de produits de traitement et leur distribution auprès des GVC affiliés. Mais un certain nombre de GVC se sont retirés de l'Union pour des raisons diverses (notamment à cause d'un prélèvement exigé par l'Union).

L'un des principaux problèmes est le délai de paiement du produit dans le circuit GVC. La traite correspondant aussi à la période des plus fortes dépenses (scolarisation, funérailles), les planteurs préfèrent vendre à bas prix, dès qu'ils le peuvent, aux acheteurs d'Oumé et de Sinfra qui sillonnent la région.

Toutefois, les producteurs n'abandonnent pas tout espoir. Par exemple, une solution a été recherchée cette année à Bodiba dans le regroupement avec des GVC de villages voisins pour expédier directement le cacao chez un exportateur à Abidjan (en relation avec le SYNAGCI, Syndicat National des Agriculteurs de Côte-d'Ivoire, proche de l'opposition au gouvernement). Cette initiative s'est heurtée cependant aux séquelles de la situation antérieure. L'Etat n'ayant pas apuré ses dettes précédentes auprès des exportateurs (remboursement du transport), ceux-ci répercutent en partie leurs créances non remboursées sur les producteurs en retenant 25 F par kilo pour le transport, remboursable seulement après recouvrement par eux-mêmes des frais de transport. D'où une désillusion des planteurs, constatant que le raccourcissement du circuit de mise en marché ne leur garantit nullement le prix officiel de 200 F/kg.

2.2.2. Produits vivriers

La chute des prix du cacao et du café n'a guère été compensée par une nette augmentation du revenu tiré des produits vivriers, sauf peut-être chez les Burkinabè qui commercialisent couramment leurs productions de riz et de maïs (sur des terres le plus souvent louées aux autochtones). C'est également chez les Burkinabè que l'on peut noter une *diversification des activités* : acheteurs de produit, transport, location de logement dans les gros bourgs ruraux.

Les *Baoulé* (et Tagbana à Bodiba) qui, autrefois, produisaient un très fort surplus d'igname et de banane alors qu'il y avait peu de débouchés, sont



contraints maintenant de louer de la terre à vivrier aux autochtones pour assurer leur propre consommation. Certains des gros planteurs baoulé semblent ne plus pouvoir soutenir d'activités annexes (transport, commerce...) faute de fonds de roulement suffisants.

Chez les *Gban* autochtones, la commercialisation des productions vivrières (riz, plantain, manioc essentiellement) reste courante mais de faible volume. Elle porte de plus en plus sur le «placali» (pâte de manioc). Le riz est le produit le plus systématiquement commercialisé et peut-être faut-il y voir la cause de la quasi-disparition des greniers à riz par rapport à 1973.

2.3 - Revenus et dépenses

On estime que le revenu moyen des planteurs a chuté de plus de 50 % par rapport à la période antérieure à 1989. Pourtant, dans les conditions actuelles, la plupart des producteurs ruraux de la région d'enquête n'ont pas d'autres alternatives que la cacaoculture comme culture commercialisée principale, quitte à investir davantage de travail et à gérer le patrimoine foncier de manière plus rigoureuse.

Chez les *Gban* autochtones, le revenu tiré de la cession de terre aux étrangers ne permet pas de compenser la baisse des revenus. Si les ventes de terres continuent, elles ne sont pas assimilables à la «dilapidation de la rente» comme il y a vingt ans. Elles correspondent à des situations d'extrême urgence (frais de maladie, de scolarisation ou de funérailles). La baisse des revenus a entraîné par conséquent une forte réduction des dépenses de consommation mais aussi des dépenses «sociales». Les prestations matrimoniales n'ont pas diminué en valeur, mais elles ne sont pas toujours réellement versées soit que le versement traîne en longueur et devienne caduc avec le divorce, très fréquent, soit que, sous prétexte de la généralisation dans les nouvelles générations du mariage par simple consentement mutuel (cf. infra), le versement de la «dot» ne suive plus les échéances habituelles et se trouve davantage étalé dans le temps. Tout cela concourt à une réduction extrêmement importante de la «vitesse de circulation» des prestations matrimoniales. Même volontairement plafonnées, Les frais de funérailles demeurent une charge très lourde mais un plafonnement des dépenses est officieusement admis sans risque de subir de critiques⁸. Les «cadeaux» offerts après la traite aux épouses et aux actifs familiaux ont également beaucoup diminué par rapport à l'enquête de 1973. L'ajustement des dépenses de santé (y

⁸ On note par ailleurs un comportement ostentatoire croissant de la part des parents ayant un emploi urbain (mais peut être s'agit-il du résultat de la pression sociale qui est exercée sur eux).



compris «traditionnelles») à la baisse des revenus est durement ressentie et contribue à expliquer le recours à la guérison par la prière prônée par de multiples églises.

2.4 - Endettement

La baisse des dépenses ne suffit pas cependant à compenser la baisse des revenus, d'autant que les possibilités de crédit de soudure et pour l'achat d'intrants ont disparu avec la faillite de la banque Nationale de Développement Agricole. L'endettement s'est accru tant chez les Gban que chez les Baoule (qui étaient les principaux prêteurs en 1973). La nouveauté est que ce sont désormais les Burkinabé qui sont les principaux prêteurs.

Une autre source de crédit est l'emprunt auprès des gérants des structures associatives (caisse du GVC et caisse de l'Association des parents d'élèves), avec les effets néfastes que l'on devine sur leur fonctionnement. L'endettement chez les autochtones semble atteindre un niveau considérable, ce qui explique le recours en dernière extrémité ~ la vente de terre ou à la mise en garantie de plantation (cf. infra).

3 - Pratiques foncières

3.1 - Ralentissement des migrations de colonisation

En dépit de l'arrivée de nouveaux fermiers allochtones à Bodiba depuis 1973, on note un fort ralentissement de la dynamique migratoire (38 nouveaux arrivants depuis 1978 contre 35 entre 1966 et 1970). Cette migration de colonisation reste cependant élevée comparativement à la dégradation de la situation foncière locale. Cela s'explique par l'aggravation de la situation foncière dans les régions pionnières plus récentes du Sud-Ouest et par la crainte des migrants potentiels de s'y voir attribuer par les autochtones des parcelles de forêt classée par l'Administration qu'ils seraient ensuite contraints d'abandonner. Par ailleurs, la dynamique migratoire est partout freinée par le manque de capital disponible pour acheter de la terre à la suite de l'effondrement des prix des produits et du haut niveau du prix de la terre.

La moindre attirance du front pionnier du sud-ouest ivoirien explique que des transactions foncières existent maintenant entre étrangers dans des régions de colonisation stabilisée comme celle de Bodiba. Ces transactions se font principalement au profit des Burkinabé qui développent une stratégie de capitalisation foncière portant sur la moindre parcelle disponible à l'achat (ou à la mise en «garantie» : cf. infra).



3.2 - Diversification des transactions sur la terre

Dans tous les cas, on a affaire à des prix croissants et assez bien standardisés en fonction de la surface et de la qualité des parcelles.

a) La cession de terre par des autochtones aux étrangers subsiste, bien qu'elle soit beaucoup moins fréquente qu'auparavant par souci de préserver le patrimoine foncier. Elle porte quasi-exclusivement maintenant sur de vieilles plantations ou des jachères et ressortit de la vente pure et simple. La cession de terre contre des prestations traditionnelles limitées, qui prévalait encore dans les années 1970, a disparu à peu près partout. Seules subsistent des anciennes transactions traditionnelles des obligations sociales de l'acheteur vis-à-vis de vendeur autochtone, considéré comme le «tuteur» du planteur migrant. Ce sont ces clauses implicites (notamment le devoir d'assistance financière en cas de besoin) qui font l'objet de contestation et de renégociation, sans que la transaction foncière qui est à leur origine puisse être remise en cause.

b) La stabilisation des migrations de colonisation induit en outre, comme indiqué plus haut, des ventes de terre entre allochtones.

c) A la vente de terre s'est ajouté depuis quelques années un marché de la location de terres à vivriers pour les étrangers (la plupart de ceux-ci ayant mis en culture cacaoyère toutes les terres acquises précédemment).

d) Avec l'endettement des fermiers s'est instauré un quasi-marché de plantations mises «en garantie». La pratique de la «garantie» ne correspond pas au contenu du terme français «garantie» utilisé par les fermiers mais plutôt à un contrat de location d'une parcelle en production à un prix très avantageux pour le preneur. Elle consiste à laisser au créancier, selon des conditions convenues à l'avance, l'usufruit d'une parcelle de plantation (entre 1 et 3 ha en général) durant une période plus ou moins longue (le plus souvent deux ans) contre l'entretien de la parcelle et une somme d'argent qui ne sera pas remboursée. Les Gban ont recours régulièrement à cette source de liquidité (surtout auprès des Burkinabè) pour faire face aux dépenses de santé, de funérailles ou aux frais de scolarisation (dans l'ordre décroissant des cas recensés).

Il est rare que les transactions foncières entre autochtones et étrangers soient directement remises en cause par les parties ou par des tiers. Mais la contestation peut intervenir entre ayants-droits autochtones à l'occasion de ventes ou de mise en garantie de parcelles aux étrangers. La transaction peut alors être renégociée (avec remboursement du prix d'achat ou en tenant compte du travail investi par l'étranger sur la terre contestée). En définitive, c'est plutôt entre autochtones que la raréfaction relative de la terre induit le plus de contestations et de manoeuvres



pour y accéder. On le verra notamment à propos de l'évolution des institutions domestiques chez les Gban de Bodiba.

4. Cycle du cacao, récession et initiatives des acteurs

Quels sont les traits saillants qui ressortent de l'évolution des systèmes agraires confrontés simultanément à l'inéluctabilité du «cycle du cacao» et à une forte dégradation de la valorisation de la production ? Comme on peut s'y attendre, on constate à la fois des comportements de résignation et des prises d'initiatives.

4.1. L'acceptation de la récession et de la baisse des revenus se manifeste par la continuité de l'engagement des fermiers dans l'agriculture de plantation faute d'autres solutions. La crise économique qui frappe l'économie formelle et urbaine a conduit à l'échec les stratégies de sortie de l'agriculture développées depuis une génération par les fermiers ivoiriens (à travers la scolarisation et l'émigration urbaine auprès de parents ou d'alliés installés en ville). D'autre part, l'amenuisement des possibilités de migration dans la zone pionnière du Sud-Ouest contraint les systèmes agraires à évoluer sur eux-mêmes (si la pression foncière avait été celle qui prévaut aujourd'hui il y a une quinzaine d'années, il est probable qu'une partie des fermiers non-autochtones de Bodiba auraient ouvert une plantation dans cette zone, selon la logique antérieure de «cumul de plantations» le long des axes de colonisation : Chauveau et Richard 1977, Ruf 1988).

Dans ces conditions, la cacaoculture demeure la moins mauvaise des solutions et sa prééminence tourne au monopole (les conditions de la caféiculture sont encore moins bonnes et les caféiers robusta sont systématiquement remplacés par des cacaoyers).

4.2 - Même résignés, les fermiers doivent cependant s'adapter activement aux nouvelles conditions, selon le schéma prévisible d'évolution des régions de vieille arboriculture (Ruf 1988)⁹.

a) Les systèmes de culture ont été adaptés par la juxtaposition des cultures vivrières et des plantations. Cultures annuelles et cultures pérennes sont désormais indépendantes dans la majorité des exploitations. Elles ne communiquent encore entre elles qu'au moment de la replantation de vieilles plantations durant lequel se réactualise l'ancienne association cultures vivrières - jeunes cacaoyers.

⁹ Le dépouillement des données n'est pas terminé, surtout en ce qui concerne les systèmes de culture, la main d'oeuvre et leur évolution en fonction de la stratification socio-économique des exploitations. Les résultats généraux suffisent cependant à corroborer ce schéma d'évolution.



b) En dépit des difficultés économiques et agro-écologiques, les fermiers mettent effectivement en oeuvre une récapitalisation par la replantation des vieilles plantations et par intensification du travail. Le second processus doit cependant être nuancé. D'un côté, il est bien clair que le travail de la main d'oeuvre familiale, à commencer par le chef d'exploitation, s'est nettement accru pour des superficies cultivées qui s'est stabilisée (l'agrandissement de parcelle étant compensé par l'abandon de vieilles parcelles laissées au recru forestier). D'un autre côté, l'utilisation de main d'oeuvre salariée a considérablement diminué à la suite de la baisse des revenus. On peut donc parler à coup sûr d'intensification du travail familial mais peut-être pas d'une intensification absolue. Il semble cependant que l'intensification du travail familial (entretien notamment) se concentre sur les parcelles les plus productives, ce qui aboutirait à un processus d'intensification réelle mais sans augmentation du volume global de la production.

c) L'évolution des systèmes fonciers de plus en plus coupés des zones d'expansion pionnières conduit à une redistribution des patrimoines. La forêt disparue, les autochtones gèrent désormais leur patrimoine selon les règles d'un jeu à somme nulle. Les ventes répondent à des circonstances graves, les «garanties» (qui sont plutôt des locations de plantations productives à loyer très bas) également. Une nouvelle ressource est désormais la location annuelle de parcelles aux étrangers pour les cultures vivrières, qu'elles soient ou non commercialisées. Enfin, les transmissions de droits fonciers qui suivent l'évolution des cycles domestiques font l'objet de stratégies de captation foncière (cf. partie suivante). Les migrants baoulé suivent la même évolution: souvent propriétaires de plantations disséminées le long du parcours de colonisation qui les a conduit du centre de la Côte-d'Ivoire vers l'ouest, ils replantent les plus vieilles d'entre elles, refaisant en sens inverse le chemin parcouru. Les Burkinabè ont une stratégie de capitalisation de la terre portant sur des parcelles de vieille plantation ou de jachères disséminées, quelquefois situées sur des villages différents. De tous les différents groupes ethniques présents, ils sont les seuls à accroître de manière significative leur surface de plantations au détriments des autres.

d) Parallèlement au déroulement du cycle du cacao se déroule donc un véritable «cycle ethnique» qui prolonge l'histoire de plantation (Chauveau et Dozon 1985, Chauveau et Richard 1977). Les autochtones gban subissent les conséquences de la dilapidation antérieure du patrimoine forestier, le dynamisme colonisateur des Baoulé a atteint ses limites et, bien qu'arrivés les derniers comme exploitants à leur propre compte, les Burkinabè, anciens manoeuvres agricoles des précédents, sont ceux qui tirent le mieux leur épingle du jeu dans ce contexte difficile.



La raison principale de ce bouleversement des rapports interethniques semble tenir au fait que, contrairement aux deux autres groupes, les Burkinabè n'ont guère développé depuis une génération de stratégies sociales de sortie de l'agriculture pour leurs propres enfants et que, contrairement aux Baoulé qui étaient dans une position analogue il y a vingt ans, ils continuent de bénéficier du réservoir de main-d'oeuvre du pays d'origine qu'ils utilisent maintenant pour leur propre compte.

La recomposition de la «hiérarchie économique» entre les groupements ethniques au profit de non-nationaux renforce les tensions sociales qui existaient déjà entre autochtones et allochtones en général. Dans le contexte de recomposition politique du pays et de manipulation par les différents partis des référents ethniques et national, la combinaison du cycle cacaoyer avec ce «cycle ethnique» est certainement un élément de fragilité en dépit du comportement remarquablement mesuré des populations rurales en cette période de crise profonde.

4.3. A l'adaptation des structures agraires au déroulement du cycle cacaoyer s'ajoutent des initiatives spécifiques aux particularités de la situation actuelle.

On en a vu des exemples à propos de l'adaptation des variétés vivrières à la sécheresse et l'utilisation généralisée de matériel sélectionné (riz «chinois», cacao «Ghana»). Le mouvement de replantation montre non seulement que les fermiers intensifient d'eux-mêmes si les circonstances l'exigent, mais encore qu'ils sont en mesure d'innover (technique de replantation sur butte). Les initiatives sont également évidentes dans la recherche d'une institutionnalisation de «sociétés» de travail et organisation des producteurs pour la commercialisation du cacao. Enfin, la réinstallation comme exploitants agricoles d'anciens urbanisés au chômage (près d'un exploitant autochtone en exercice sur cinq à Bodiba), en même temps qu'elle marque l'échec des stratégies sociales de sortie de l'agriculture, suppose aussi de nouvelles procédures sociales de réinsertion dans cette situation inédite.

Bien que très ponctuelle, cette étude de cas diachronique permet de mieux percevoir la complexité des situations et des groupes en présence dans le déroulement du cycle du cacao aggravé par un contexte de crise. Dans la partie suivante, nous allons en examiner plus précisément les conséquences sur la régulation du cycle domestique.



LE CYCLE DU CACAO ET LE CYCLE DOMESTIQUES¹⁰

Que nous apprend l'analyse diachronique de la reproduction des groupes domestiques sur les comportements et les stratégies mis en oeuvre au sein de la collectivité villageoise pour faire face au déroulement du «cycle cacaoyer» ? Comme on peut s'y attendre, les principales institutions régulant le cycle de développement des groupes domestiques sont profondément affectées par la pression foncière. Les dispositifs sociaux en matière d'héritage, de cession de droits fonciers, de mariage et de transmission des fonctions d'autorité sont traversées par d'évidentes stratégies d'accès à la terre et, lorsque c'est possible, de capitalisation de terre. Le poids des stratégies foncières s'exerce d'ailleurs bien au delà de la reproduction des groupes domestiques. Nous en donnerons des exemples dans le domaine religieux et politique.

1- *Tendance à l'inflexion des pratiques d'héritage* des plantations. La disparition de la ressource forestière et la raréfaction relative des terres suscite un changement des pratiques d'héritage qui prévalaient il y a vingt ans et qui aboutissaient en général à l'héritage par les fils du père social décédé (père biologique ou frère du père si le premier était décédé alors que les enfants étaient en bas âge). On observe une forte tendance à réactiver les règles «traditionnelles» d'héritage ou de gérance de l'héritage après le décès par les frères paternels du défunt et au détriment des fils du défunt¹¹.

En réalité, le recours aux «règles traditionnelles» s'apparente à une manipulation ou à une adaptation des principes de succession en fonction du contexte présent, comme il y en a déjà eu par le passé. Un rapide rappel historique permet de replacer l'évolution des règles institutionnelles par rapport au cycle du cacao.

Avant la colonisation et jusqu'au développement de l'agriculture arbutive (café et cacao) dans les années 1930-1940, l'héritage des biens correspondait au système bilinéaire de parenté (Chauveau 1990). Les biens les plus valorisés (biens de prestige, biens matrimoniaux) étaient redistribués aux aînés du matrilignage; les droits d'usage de la terre, les territoires de chasse, l'outillage et les objets personnels du défunt demeuraient dans le patrilignage sous l'autorité

¹⁰ Nous envisageons exclusivement ici le cas des exploitations autochtones gban.

¹¹ Dans le cas évoqué précédemment où les enfants sont déjà sous l'autorité de l'oncle paternel à la suite du décès précoce du père, l'inflexion des règles de succession se traduit alors par un désavantage des neveux paternels par rapport aux fils du défunt lors de l'héritage. Cela alors même que l'oncle paternel avait bénéficié du patrimoine foncier de son frère décédé, à charge de garantir sa rétrocession aux enfants de ce dernier lorsque ceux-ci seraient en position de posséder leur propre exploitation.



morale et religieuse des aînés. En situation de grande abondance de terre et d'économie non marchande, les droits et les biens transmis par la parenté patrilinéaire ne faisaient donc pas l'objet de négociations entre aînés et cadets, les aînés redistribuant le droit d'usage de la terre selon les besoins. Les seules valeurs stratégiques transmises au sein du patrilignage étaient les protections religieuses et magiques et, à partir surtout de l'implantation coloniale au début du siècle, les fusils. Ces valeurs étaient contrôlées par les seuls aînés du patrilignage.

Avec la monétarisation croissante de l'économie¹², l'argent détenu par le défunt suivit la ligne d'héritage des biens valorisés, c'est-à-dire l'héritage matrilinéaire. C'est encore le cas aujourd'hui¹³. Progressivement, les cultures pérennes devinrent la source principale de la richesse. L'argent liquide était toujours transféré au sein du matrilignage, et les plantations au sein du patrilignage.

L'extension des cultures pérennes en situation d'abondance de terre et de pénurie relative de travail familial aboutit à une inflexion de la transmission des plantations aux fils du défunt¹⁴. Normalement, cette transmission ne devenait effective qu'après les funérailles officielles du défunt, une à trois années après le décès¹⁵. Durant cette période, le patrimoine foncier du défunt pouvait être conservé par l'aîné du patrilignage, mais cette pratique, héritée de la période où la terre n'était pas source de richesse, devint de plus en plus mal acceptée par les enfants du défunt qui avaient participé par leur travail à l'extension des plantations et qui devaient accepter en outre que l'argent tiré de ces plantations (s'il en restait dans les caisses du père au moment de son décès) soit remis aux parents matrilinéaires de leur père. Aussi, en général, l'héritage des plantations avait évolué, dans les années 1960, vers une transmission quasi-immédiate aux fils dès lors qu'ils remplissaient les conditions sociales, notamment celle d'être mariés¹⁶.

Les informations recueillies en 1992 montrent clairement la tendance inverse des aînés de patrilignage à réclamer, au nom des règles anciennes, au moins la gestion du patrimoine foncier durant la période précédant les funérailles, au plus

12 Avant la cacao-culture et la caféiculture, par la vente de riz et le travail dans les entreprises coloniales notamment.

13 Avec possibilité de détournement clandestin par les fils si le patrimoine du défunt n'est pas bien connu.

14 Suivie d'une division ou non entre les fils selon le degré de leur entente.

15 Selon les capacités financières du patrilignage, et notamment des fils pour assurer les frais de funérailles.

16 Seuls quelques aînés influents arrivaient à imposer leur droit à gérer (et, quelquefois, à hériter) le patrimoine foncier de leur frère décédé.



la rétrocession d'une partie de ce patrimoine¹⁷. Dans les deux cas il s'agit pour eux de récupérer des terres au profit de leur propre segment de lignage et de leurs propres fils qu'ils peuvent de moins en moins doter en terre sur leur propre patrimoine foncier. Durant la gestion provisoire de l'héritage, ils peuvent en effet mettre en valeur eux-mêmes ou faire mettre en valeur par leurs fils une portion de jachère ou une vieille plantation (par replantation) qui restera ensuite leur propriété¹⁸ lorsque l'héritier définitif prendra possession de l'héritage de son père. Ainsi, sur un nombre de 30 héritages intervenus entre 1973 et 1992, 40 % ont bénéficié à des villageois possédant déjà des plantations et généralement en position de frère par rapport aux planteurs décédés (contre 60 % à des jeunes hommes non encore exploitants à leur compte et en position de fils par rapport au décédé). Par les jeunes hommes devenus planteurs après héritage, 40 % seulement ont hérité directement de leur père, contre 60 % par l'intermédiaire du frère de leur père, celui-ci conservant en général une partie de l'héritage foncier. Ce sont surtout les jeunes planteurs réinstallés au village après l'échec de leurs projets en ville qui sont les plus affectés par ces « détournements » d'héritage¹⁹.

2 - L'augmentation des cessions de terre entre vifs, notamment entre père et fils du vivant du père, est une tendance corrélatrice de la précédente. Ces pratiques correspondent au souci de se prémunir contre les manoeuvres de captation d'héritage par les aînés du patrilignage et à une stratégie de sécurisation de l'accès au foncier pour les fils au sein du segment de patrilignage. Elles portent aussi sur le patrimoine foncier hérité ou conservé en gérance provisoire par les frères des planteurs décédés qui en redistribuent une partie à leurs propres fils avant la rétrocession à l'héritier officiel. Elles correspondent alors à des stratégies concurrentielles de "captation" de patrimoine foncier entre segments de lignages issus des différents aînés du patrilignage.

3 - Les tendances à une baisse de l'âge au mariage et au changement des procédures de mariage sont corrélées avec les deux tendances précédentes.

Le mariage est effet une condition nécessaire d'accès à l'exploitation autonome pour les jeunes hommes. Dans la course à l'accès à la terre qui prévaut aujourd'hui, il tend à être considéré par les jeunes hommes comme une condition suffisante. Le mariage précoce, par simple consentement entre

17 Cette tendance était déjà présente lors des enquêtes menées à partir de 1973.

18 Le travail investi valant droit d'appropriation. Un dédommagement monétaire par l'héritier désireux de récupérer la terre ne peut se faire entre membre du lignage et se heurterait en outre au manque de liquidité de l'héritier.

19 Près d'un planteur sur cinq en activité en Bodiba en 1992 était dans cette situation de retour au village.



époux, devient pour les fils un moyen de pression auprès des pères pour accéder plus tôt à leur propre plantation. La précocité du mariage est encouragée en outre par la cession entre vif de terre du père aux fils. Dans les deux cas l'objet de la négociation est, pour les fils, d'accéder au plus tôt à la terre rare et de se prémunir contre les aléas de l'héritage, et, pour les pères, de conserver plus longtemps l'apport en travail des fils²⁰ sur leurs propres plantations en contrepartie de droits fonciers reconnus.

A son tour, l'avancement de l'âge au mariage suppose un changement des procédures de choix du conjoint et de règlement des prestations matrimoniales. La stratégie de mariage précoce des jeunes hommes n'est encore acceptée par les aînés que sous la pression du risque d'affaiblissement de leur autorité. Ces mariages précoces ne suivent pas en général les «arrangements familiaux» qui prévalaient dans la génération précédente, au moins pour le mariage avec la première épouse. En outre, ces mariages précoces sont d'autant plus tolérables pour les aînés qu'ils n'obligent pas à respecter rigoureusement les règles de la compensation matrimoniale²¹. Ainsi, la plupart des mariages récents se sont faits sur le modèle ancien du mariage avec des femmes étrangères (non gban), sans que le consentement du père de l'épouse soit toujours clairement acquis et en différant le versement des prestations matrimoniales. Mais, une fois tolérés, ces aménagements assurent les conditions pour que le mariage précoce puisse être généralisé²².

4. Répercussions des stratégies foncières sur la transmission des fonctions et des offices

Les manipulations des règles d'héritage ou de transmission des droits fonciers auxquelles se livrent les aînés portent atteinte à leur légitimité pour remplir des fonctions comme celles de "maître de la terre", de sacrificateurs aux génies lignagers ou de chefs de lignage. Après la disparition entre 1973 et 1992 de la génération qui correspondait au groupe d'âge le plus élevé, peu d'aînés actuels sont en mesure de transcender les rivalités entre lignages et même entre segments de patrilignage. Ces rivalités ont évidemment de fortes racines foncières. La séniorité sociale se joue au niveau des "captations d'héritage" et au niveau des fonctions profanes mais plus stratégiques de chef de village, de président de l'association des parents d'élèves ou de président du GVC.

²⁰ Dans un contexte de baisse des revenus qui rend de plus en plus difficile l'usage de main d'oeuvre non familiale rémunérée.

²¹ Elle varie entre 100 000 et 200 000 F CFA, soit entre 500 kg et une tonne de cacao au cours officiel.

²² La stratification sociale tend ainsi à se pérenniser aussi par le biais des stratégies matrimoniales : les fils de planteurs qui possèdent un patrimoine foncier plus important que les autres apparaissent comme de "bons partis".



5. On voit que les procédures institutionnelles de reproduction des groupes domestiques (héritage, mariage, transmission des fonctions et des offices familiaux et villageois) sont directement affectées par la pression foncière découlant du déroulement du cycle du cacao. Nous concluons sur ce point en indiquant deux *exemples de répercussions plus générales de la situation foncière sur les institutions culturelles et politiques.*

Un premier exemple concerne l'interaction entre stratégies foncières et affiliations religieuses. Le foisonnement d'églises et de mouvements anti-sorciers, jusque-là limité en comparaison de la Basse-Côte, s'explique en bonne partie par les tensions générées par les stratégies foncières qui nécessitent une protection contre les attaques en sorcellerie ou contre une accusation de sorcellerie. A Bodiba, par exemple, l'appartenance récente à une église ou à un culte anti-sorcier est principalement le fait, chez les hommes âgés, de planteurs cumulant les héritages et ayant acquis un pouvoir discrétionnaire sur la répartition de la terre, et, chez les jeunes, de planteurs ayant effectué un retour au village et ayant, par conséquent, dû "renégocier" leur droit d'accès au foncier ou bien de jeunes hommes en position d'hériter de leur père.

Un second exemple est l'interaction entre stratégies foncières et affiliations politiques dans le contexte nouveau d'autorisation du multipartisme. Les autochtones de la région centre-ouest sont massivement acquis à un parti d'opposition dont le dirigeant est originaire de cette région. Par contre, les planteurs étrangers demeurent, proches du parti au pouvoir. Le légitimisme des planteurs étrangers recoupe largement la recherche d'une protection administrative dans l'éventualité de contestations foncières. On a vu que les transactions sur la terre ne sont pas remises en cause individuellement par les autochtones dans les circonstances actuelles. Mais on ne pourrait peut être pas en dire autant dans une situation de remise en cause générale du Pouvoir (la manipulation du vote des étrangers par les autorités attisant d'ailleurs les rancœurs et la xénophobie).

Autre indicateur de la présence de l'enjeu foncier dans le clientélisme politique : dans le village autochtone qui a fait l'objet d'une enquête détaillée, parmi les rares planteurs à soutenir le parti gouvernemental, on retrouve, outre quelques notables, des planteurs qui sont en situation délicate à la suite de transactions foncières contestées et susceptibles de faire l'objet de plainte auprès de la justice (considérée, à tort ou à raison, comme protectrice des partisans du gouvernement).

6. Dans l'ensemble, le réaménagement des institutions régulant le déroulement du cycle domestique et la transmission entre générations concourt à une *concentration foncière*, au moins dans le cas des autochtones gban. Dans le



nouveau "jeu foncier" à somme nulle, qui succède à une situation où l'accès à la forêt était relativement ouvert, la compétence sociale pour assurer une meilleure part du gâteau à soi-même ou à ses fils est un facteur déterminant. Elle intervient notamment à l'occasion des règlements d'héritage, de mariage et de nomination aux fonctions religieuses et politiques villageoises.

La différenciation entre exploitations a toujours existé, et elle n'était pas négligeable lors des enquêtes entamées en 1973. Chez les autochtones, les 9 plus gros planteurs (15 % de l'effectif) possédaient 37 % de la superficie cultivée (et une part plus grande encore de la superficie cultivable si l'on incluait les réserves de terre) (Chauveau et Richard 1977). Il est logique de penser que cette différenciation s'est accrue avec les stratégies de "captation" d'héritage. Il faut aussi tenir compte du fait que celles-ci sont aussi destinées à pourvoir les fils en terre avant héritage. A la différenciation économique entre exploitations individuelles semble s'ajouter une différenciation économique entre segments de lignage, ce qui constituerait une base plus stable de reproduction de l'inégalité dans le microcosme villageois à travers des relations de clientélisme d'une nature assez différente des relations de parenté exclusive²³.

CONCLUSION

Les changements les plus saillants sont fortement induits par la nouvelle situation foncière associée au déroulement du cycle du cacao. En dépit de la crise économique qui frappe la Côte-d'Ivoire en général et ses producteurs de cacao en particulier, ceux-ci font montre d'initiatives pour surmonter les difficultés. Mais, faute d'autres alternatives, la culture du cacaoyer reste le pivot du système agraire régional dont Bodiba est un exemple représentatif.

Parmi les résultats prévisibles, eu égard aux enquêtes effectuées il y a vingt ans, on peut souligner : l'intensification en travail des techniques de production avec la disparition de la ressource forestière, la gestion plus rigoureuse et sous forte contrainte du patrimoine foncier, la diversification des modes d'accès marchands à la terre, le poids des stratégies foncières dans le réajustement des rapports sociaux et des institutions locales, notamment des institutions régulant le cycle développemental des groupes domestiques chez les autochtones. Il convient enfin de noter la corrélation entre une situation incontestablement critique et la profusion d'initiatives des acteurs sociaux dans le domaine organisationnel et institutionnel.

²³ Même si le langage de la parenté sert toujours à traduire ce nouveau type de relation.



Dans l'ensemble, ces observations locales confirment la thèse générale de Boserup (1965) à quelques nuances importantes près. S'il est exact que la pression démographique induit une intensification en travail par les exploitants eux-mêmes, la crise économique et l'accès moins facile au travail non familial peuvent aboutir au total à un moindre investissement en travail et à une intensification sans croissance (cf. Première partie: 4-2-b).

Parmi les résultats inattendus, on notera la recomposition de la «hiérarchie économique» entre les groupements ethniques au profit des Burkinabé. L'explication semble résider principalement dans le fait que les ressortissants de ce groupe ethnique - ont conservé pour des raisons d'histoire économique et politique un profil général des groupes domestiques compatible avec un fort investissement dans l'agriculture familiale. Ils sont dans la situation qui, il y a vingt ans, a assuré aux Baoulé un dynamisme colonisateur exceptionnel. Aujourd'hui, dans le contexte de pression foncière, ils n'obtiennent pas de résultats économiques comparables à ceux des Baoulé il y a une vingtaine d'années, faute de pouvoir mettre en oeuvre les techniques extensives qui ont assuré l'innovation puis l'expansion de la cacaoculture en Afrique de l'ouest depuis près d'un siècle (Chauveau 1993). Mais leur organisation domestique renforcée et l'accumulation, même limitée, de capital monétaire et foncier qu'ils ont effectuée depuis le temps où ils s'employaient comme manoeuvres agricoles leur permet d'être en position plus favorable que les autres groupes d'agriculteurs dans cette phase critique du cycle du cacao : la phase du vieillissement des arbres, de la saturation foncière et de la replantation. Ils sont peut-être les agriculteurs représentatifs d'un nouveau cycle du cacao, avec les germes de tension que comporte leur qualité de non-ivoirien dans une situation politique troublée (cf. Première partie 4-2-c et -d).

Leur exemple peut-il être suivi par les autres groupes de planteurs ivoiriens? La question ne relève pas d'une mauvaise psychologie comparée des ethnies et des peuples mais des tendances lourdes de l'histoire sociale des sociétés africaines - et cela donne raison à F. Ruf d'insister sur la dimension sociale du cycle du cacao à travers l'articulation de ce cycle avec celui des groupes domestiques. Comparativement aux Burkinabé, les producteurs de cacao ivoiriens se sont progressivement et fort logiquement tournés vers des stratégies sociales non paysannes par la scolarisation et l'urbanisation des jeunes générations, stratégies que S. Berry qualifie d'investissement dans les institutions et les relations sociales (Berry 1985 et 1989). Or, contrairement au modèle théorique de Barlow et Jayasuriya, la Côte d'Ivoire n'a pas su ou pas pu profiter de la prospérité économique relative induite par son agriculture arbustive pour atteindre ce que



ces auteurs appellent la "phase III" du développement d'une économie arbustive paysanne. Les groupes de fermiers les plus progressistes ne sont pas plus en mesure que les autres de profiter d'une économie nationale diversifiée et du soutien de l'Etat. C'est la situation typiques des ex-"grands planteurs baoulé dynamiques" de la région étudiée qui connaissent une véritable déchéance économique et sociale. Quant aux Gban autochtones, plus tard venus à l'agriculture de plantation et aux stratégies «d'investissement institutionnel», ils cumulent les échecs dans leur projet social : ils n'ont pas connu la prospérité cacaoyère des années 1960 et 1970, et leurs stratégies de scolarisation et de migration urbaine entamées depuis vingt ans²⁴ se retournent contre eux avec l'amplification de la crise économique dans les villes et l'obligation d'accueillir des chômeurs sur un terroir soumis à une pression foncière inégale. En ce sens, ce serait une erreur de ne voir dans la situation décrite à travers cette analyse de cas que le résultat de la combinaison de cycles domestiques et de phases de développement d'une culture arbustive. Il s'agit aussi d'une crise de société. La recherche de solutions purement techniques à la crise de la cacaoculture risquerait de passer à côté de l'essentiel.

REFERENCES

- BARLOW, C. and JAYASURIYA, S.K., 1986. *Stages of development in smallholder tree crop agriculture*. Working Papers NO. 86/8, National Centre for Development Studies, National Australian University, 42 p.
- BERRY, S., 1985. *Fathers work for their sons : Accumulation, mobility and class formation in an extended Yoruba community*. Berkeley & Los Angeles, University of California Press.
- BERRY, S., 1988. Property rights and rural resource management : the case of tree crops in West Africa. *Cahiers des Sciences Humaines ORSTOM*, 24, 1: 3-16.
- BERRY, S., 1989. Social institutions and access to resources. *Africa*, 59, 1: 41-55.
- BOSERUP, E., 1965. *The conditions of agricultural growth : The economics of agrarian change under population pressure*. London, Allen & Unwin.

²⁴ Avec un remarquable effort de construction d'écoles par les villageois, effort qui se continue en dépit de la crise.



- CHAUVEAU, J.-P., 1979. Economie de plantation et nouveaux milieux sociaux. Essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé. *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVI, 1-2 : 59-82.
- CHAUVEAU, J.-P., 1987. La part baule. Effectif de population et domination ethnique : Une perspective historique. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 105-106: 123-165.
- CHAUVEAU, J.-P., 1990. *Les Gban ou Gagou de Côte-d'Ivoire. Un système de parenté bilinéaire à nomenclature de type crow*, in : Les complexités de l'alliance. Les systèmes semi-complexes, Héritier-Augé F. et Cope-Rougier E. ed. -Paris, Editions des Archives Contemporaines, pp. 45-77.
- CHAUVEAU, J.-P., 1993 . *L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacao-culture en Afrique de l'ouest*. Communication given at the international seminar on «Innovations et sociétés», 13-16 September 1993, Montpellier (France), CIRAD, INRA, ORSTOM, 20 p.
- CHAUVEAU, J.-P. et DOZON, J.-P., 1985. Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire. *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 21, 1: 68-80. German translation 1988 : Kolonisation, Plantagenwirtschaft und Buergerliche Gesellschaft in der Elfenbeinküst. In : Macht und Tradition in Westafrika, Conte, E. ed.-Frankfurt / New York, Campus Verlag / Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 243-282.
- CHAUVEAU J.-P. et RICHARD J., 1977. Une périphérie recentrée. A propos d'un système d'économie de plantation en Côte d'Ivoire. *Cahiers d'Etudes Africaines*, XVII, 4: 485-524.
- CHAUVEAU J.-P. et RICHARD J., 1983. *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'Etat*. Paris, Editions de l'ORSTOM, 119 p.
- DOZON J.-P., 1985. *La société bété en Côte-d'Ivoire*. Paris, ORSTOM-Karthala, 368 p.
- FORTES M., 1962. Introduction. In *The development cycle in domestic groups*, Goody J., ed., Cambridge University Press : pp. 1-14.
- RUFF., 1988. *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*. Paris, Université de Paris X, thèse de 3e cycle, 6 vol., multigr.
- RUF F., 1991. Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXI, 1-2: 83-134.

G I D I S - C I

**GROUPEMENT INTERDISCIPLINAIRE
EN SCIENCES SOCIALES
CÔTE-D'IVOIRE**

**BULLETIN DU GIDIS-CI
N° 10**

Avril 1995

**EDITE PAR LE CENTRE ORSTOM DE PETIT BASSAM
04 BP 293 ABIDJAN 04 - COTE D'IVOIRE
TÉL. : 35 43 67 - 35 70 67
FAX : 35 50 14**